

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Montpellier

\_\_\_\_\_  
République Française

**Arrêté n° 616/2019**

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation sur la rue Salaison, à l'intersection avec la rue des Clauzes, afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Aménagement d'un parking sur l'emplacement de la « Maison CONSTANTIN ») – par l'entreprise EUROVIA, du 17/07/2019 au 30/08/2019 inclus.

## A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre l'exécution de travaux de voirie (Aménagement d'un parking sur l'emplacement de la « Maison CONSTANTIN ») – par l'entreprise EUROVIA, du 17/07/2019 au 30/08/2019 inclus, la circulation et le stationnement seront réglementés sur la rue Salaison à son intersection avec la Rue des Clauzes de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Trottoir réservé pour stationnement des engins de chantier- Entrée et sortie des camions sur le chantier**
- **Mise en place éventuelle d'une déviation pour les piétons**

Un aménagement provisoire du parking sera réalisé avant la fête – **les travaux seront interrompus pendant la semaine de la fête, soit du 22 au 26/07/2019 et reprendront à compter du 29/07/2019.**

**Article 2** L'entreprise devra mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire ~~empêché~~

Le Premier Adjoint

Guy LAURET

